



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2021



## Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur		Contribution de la salariée	
			(1)	(2)	(1)	(2)
BRONZE	Individuelle	49,49 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	47,10 \$	44,21 \$
	Monoparentale*	65,33 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	59,36 \$	52,09 \$
	Familiale	115,33 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	109,36 \$	102,09 \$
ARGENT	Individuelle	56,32 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	53,93 \$	51,04 \$
	Monoparentale*	74,35 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	68,38 \$	61,11 \$
	Familiale	131,24 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	125,27 \$	118,00 \$
OR	Individuelle	60,57 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	58,18 \$	55,29 \$
	Monoparentale*	79,95 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	73,98 \$	66,71 \$
	Familiale	141,15 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	135,18 \$	127,91 \$

## Régime de soins dentaires

Un congé de prime complet est accordé pour les 4 premières semaines (2 périodes de paie de 14 jours) suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	14,85 \$	14,85 \$
Monoparentale*	28,22 \$	28,22 \$
Familiale	41,58 \$	41,58 \$

\* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

(1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est égal ou supérieur à 40 000 \$ par année.

(2) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est inférieur à 40 000 \$ par année.

Note : Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2021

Assurance et services financiers

**Régime d'assurance vie****Contribution de la salariée**

Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,29 \$
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente (par 1 000 \$ d'assurance) <sup>†</sup>	0,069 \$
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,33 \$

**Régime d'assurance invalidité de longue durée****Contribution de la salariée**

Assurance invalidité de longue durée	1,126 % du salaire brut
--------------------------------------	-------------------------

<sup>†</sup> Inclut les droits acquis | <sup>‡</sup> La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

\*\* Taux par 1 000 \$ d'assurance

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.

Groupe d'âge	Vie additionnelle de l'adhérente <sup>†</sup> (100 000 \$ à 500 000 \$)**				Vie additionnelle du conjoint <sup>†‡</sup> (0 \$ à 500 000 \$)**			
	Femme		Homme		Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
25-29 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
30-34 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$
35-39 ans	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$
40-44 ans	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$
45-49 ans	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$
50-54 ans	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$
55-59 ans	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$
60-64 ans	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$